Cette réunion a été convoquée par la rapporteure spéciale des Nations unies sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences, en collaboration avec le bureau du Haut commissariat aux droits de l'Homme à Tunis. Elle s'inscrit dans le cadre d'une consultation régionale sur le même thème et sera suivie de deux autres réunions, respectivement, en Afrique Australe et en Afrique de l'Est.

« L'actuelle réunion permettra, à la lumière des expériences présentées et des recommandations avancées par les experts, l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes », a indiqué la ministre des Affaires de la femme, de la famille et des personnes âgées Sihem Badi, à l'ouverture des travaux.

Mme Badi a, également, annoncé la création prochaine, à Tunis, d'un centre pilote de prise en charge des femmes qui subissent la violence conjugale. Une expérience qui, a-t-elle ajouté, sera rapidement généralisée à toutes les régions du pays. En cette première journée, la réunion d'experts a insisté sur le critère de « diligence raisonnable » comme outil incontournable voire obligatoire pour les Etats dans l'accomplissement de leur rôle de prévention, de lutte et de sanction de la violence faite aux femmes.

S'exprimant sur ce point, la rapporteure spéciale des Nations unies Rashida Manjoo, a expliqué que « dans divers domaines du droit, les normes de la diligence raisonnable ont été développées afin d'évaluer l'aptitude d'un Etat ou d'un autre acteur (société civile) à répondre à ces obligations ».

Elle a expliqué que la norme de diligence de droit est un outil permettant aux détenteurs de droits de demander des comptes aux Etats en évaluant l'accomplissement effectif de leur rôle dans les domaines du droit, exprimant son intention de consacrer son rapport thématique au conseil des droits de l'Homme pour l'année 2013 à la mesure de l'exercice par les Etats de la diligence raisonnable dans l'accomplissement de leur obligation de lutte contre la violence faite aux femmes.

Les experts présents, venus de Jordanie, du Liban, de Palestine, du Maroc, d'Algérie et de la Tunisie, ont de leur côté, discuté de l'application de cette norme de diligence raisonnable, en

s'appuyant sur des expériences régionales et nationales.

Les recommandations issues des travaux et les informations recueillies permettront de préparer le prochain rapport de la rapporteure spéciale, lequel rapport fixera des orientations aux Etats dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leur responsabilité dans l'élimination de la violence faite aux femmes.

Source: allAfrica